

# CHARTRE DU GROUPE WHATSAPP DE L'AECI

## PREAMBULE

Le groupe WhatsApp de l'AECI (Association des Écrivains de Côte d'Ivoire) a pour but de donner des informations sur la vie littéraire dans notre pays (dédicaces, parutions, activités, communiqués, informations...), en particulier et sur la vie culturelle, en général. Il vise également à renforcer l'esprit d'unité, d'entraide et de solidarité entre les membres de l'AECI.

➤ Ci-dessous les règles auxquelles doit se conformer tout(e) membre du groupe pour ne pas s'exposer au risque d'être retiré(e) du groupe.

## I- CODE DE BONNE CONDUITE

**Engagement de chaque écrivain(e) :**

- **Article 1** : A se réjouir avec tous les membres du groupe qui célèbrent un événement heureux, à exprimer sa compassion pour les événements malheureux, en vue de développer l'esprit de fraternité et de solidarité.
- **Article 2** : A montrer de la pudeur dans les propos, en évitant des expressions vulgaires ou les grossièretés, à ne jamais tenir de propos ou diffuser des images à caractère obscène ou pornographique.
- **Article 3** : A vérifier la source des informations avant de les poster dans le groupe et à la mentionner si possible afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. Le cas échéant, y renoncer ou utiliser l'hashtag #Avérifier.
- **Article 4** : A faire preuve de retenue dans ses propos dans le but de conserver une atmosphère conviviale sur le groupe, à ne jamais tenir de propos ou diffuser des images à caractère discriminatoire ou qui incitent à la haine ou à la violence, mais plutôt à défendre ses prises de positions par des idées et non sur des critères liés à la personne du point de vue du genre, de l'âge, de la confession religieuse, de la réussite sociale, etc..
- **Article 5** : A ne jamais tenir des propos ou diffuser des images qui affichent une orientation politique partisane. Ne jamais appeler ou inciter à un vote, un boycott, une action politique, etc. Le groupe ne doit en aucun cas devenir le relais d'un parti politique ou une tribune pour ou contre diverses actions gouvernementales.
- **Article 6** : **A contacter en privé (inbox) un administrateur pour attirer l'attention sur les publications contraires aux valeurs de la charte. Les administrateurs se chargeront de prendre les mesures idoines.**

## II- ÉVÉNEMENTS HEUREUX ET MALHEUREUX

• **Article 7** : Les événements heureux comme malheureux peuvent être annoncés, publiés dans le groupe par tout membre ayant l'information.

## III- RÔLE DES ADMINISTRATEURS

**Au nombre de 05, ils sont chargés de :**

- Veiller au respect de la charte du groupe,
- Ajouter tout membre de l'AECI qui s'engage à respecter la charte du groupe,
- Communiquer sur tous les événements qui engagent l'ensemble du groupe.
- Recadrer en cas de non-respect de la charte en interpellant l'auteur(e) avec courtoisie,
- Demander à l'auteur(e) la suppression des messages jugés contraires à la charte ou les supprimer soi-même,
- En cas de récidive notoire, prévoir un retrait temporaire de la personne concernée.

**N.B. : Après trois récidives, l'auteur(e) s'expose à un retrait définitif du groupe.**

Fait à Abidjan, le lundi 18 mars 2024

**Le collectif des administrateurs**